

## **ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE MANIPULATEUR DÉCRYPTAGE; ELECTRORADIOLOGIE MÉDICALE**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:20:48

### **PROFESSION**

Le manipulateur d'electroradiologie médicale est un professionnel de santé qui, sur prescription et sous la responsabilité d'un médecin, participe directement à la réalisation des investigations relevant de l'imagerie médicale (radiologie classique, scanographie, I.R.M) de la médecine nucléaire et des traitements (radiothérapie). Il a à la fois un rôle de soignant et médico-technique du fait de l'utilisation de machines de haute technicité.

Au 1er janvier 2005, 24 920 manipulateurs exerçaient en France.

Les manipulateurs d'electroradiologie médicale sont titulaires du Diplôme d'Etat qui se prépare en trois ans dans des Instituts de formation agréés par la Préfecture de région ou d'un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

#### **Le Diplôme d'Etat ACCÈS À : la formation est ouverte aux candidats :**

Age(s) d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ; Justifiant :

- de l'obtention du baccalauréat français ou d'un titre équivalent, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ;

- ou d'une expérience professionnelle de cinq ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale Ayant satisfait aux épreuves d'admission qui comprennent :

- Une épreuve de biologie, d'une durée d'une heure trente minutes, notée sur 20 ;

- Une épreuve de physique-chimie, d'une durée d'une heure trente minutes, notée sur 20.

Le programme de ces deux épreuves est celui de première et terminale scientifique.

- Les Instituts peuvent organiser une épreuve complémentaire, tests psychotechniques ou entretien.

Les candidats sont admis en fonction de leur rang de classement, la note de zéro étant éliminatoire.

**Attention :** le concours est réservé à l'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical délivré par un médecin agréé attestant :

- Que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession. Il doit notamment mentionner que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et attester l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;

- Des vaccinations antidiptérique, antipoliomyélitique, antitétanique et antityphoïdique. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinaire et que celui-ci est positif ou que

deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

**FORMATION :** Elle dure trois ans, répartis sur 4444 heures d'enseignement et comporte des enseignements théoriques (1550 heures) et des stages (2894 heures).

L'évaluation est double :

- Une évaluation continue : l'enseignement théorique fait l'objet d'une évaluation critée et de deux évaluations pratiques ; les stages font l'objet d'une notation sur vingt, effectuée par le médecin responsable de la structure d'accueil de l'étudiant.

- Un examen annuel de passage dans l'année supérieure auquel peuvent se présenter les étudiants qui ont effectué l'ensemble des stages de l'année et qui ont obtenu une moyenne globale au moins égale à 10 sur 20 à ceux-ci. Cet examen comprend des épreuves critées portant sur le programme de l'année et, en deuxième année, des épreuves pratiques.

Sont autorisés à passer dans l'année supérieure, les étudiants qui, après prise en compte des notes de l'évaluation continue et aux épreuves de l'examen de passage, ont obtenu un moyenne d'au moins 10 sur 20, sans note inférieure à 8 sur 20.

**Attention :** sont dispensés de la première année d'études :

- les titulaires du DE ergothérapeute, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute ;  
- les étudiants en médecine ayant validé le premier cycle des études médicales, sous réserve d'avoir validé un enseignement clinique (stage) d'au moins trois mois. De même, les étudiants en médecine ayant validé le deuxième cycle peuvent être dispensés des deux premières années si ; ils ont validé un enseignement clinique d'au moins six mois.

#### **DELIVRANCE DU DIPLOME D ETAT**

Pour être admis à se présenter aux épreuves, les étudiants doivent avoir effectué l'ensemble des stages de l'année et obtenu un moyenne d'au moins 10 sur 20 à ceux-ci.

**Attention :** peuvent se présenter directement aux épreuves les docteurs en médecine si ; ils ont validé quatre mois de stage pluridisciplinaire ; Le Diplôme d'Etat comporte deux groupes d'épreuves indépendantes :

- Les épreuves théoriques : 4 épreuves critées (physique, imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire), d'une durée variant entre une heure trente et trois heures, notées sur 20. La note de contrôle continu de l'année compte dans 20 % de la note total des épreuves théoriques.

Sont également admis aux épreuves théoriques, les étudiants qui obtiennent un total d'au moins 75 points.

- Les épreuves pratiques : trois mises en situation professionnelle d'une durée de 25 à 50 minutes, notées sur 20.

Sont également admis aux épreuves pratiques les étudiants ayant obtenu une moyenne d'au moins dix sur vingt à ces trois épreuves, sans note inférieure à 8 sur 20.

Sont également admis au Diplôme d'Etat, les étudiants admis à chaque groupe d'épreuves.

#### **POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME**

Les titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale peuvent s'orienter vers la gestion des organisations sanitaires et sociales, par le biais d'une formation en deux ans proposée dans les Universités Paris IX et Lille II. Cette spécialisation est ouverte après

plusieurs années d'exercice. Un DU formation à la fonction de cadre supérieur des services médico-dépistage et médico-techniques hospitaliers, privés ou publics est ouvert aux manipulateurs à l'Université de Lille II. De plus, ils peuvent accéder de plein droit en licence de sciences sanitaires et sociales ou de sciences de l'éducation.

**Le Diplôme de technicien supérieur** Le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique est délivré par l'Education nationale. Il se prépare en trois ans dans certains lycées et est ouvert aux bacheliers. L'accès à cette formation se fait sur dossier ou entretien.

Le programme de formation est sensiblement le même que pour le Diplôme d'Etat, mais la durée des stages est moins importante.

Pour connaître la liste des établissements proposant ce diplôme, contacter le Ministère de l'Education nationale.